

Audition

Adaptation de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)

Mesdames,

Le Conseil d'Etat remercie Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga de lui avoir fourni la possibilité de participer à l'audition fédérale citée en rubrique.

Nous saluons le projet d'élargir le cercle des destinataires du titre de séjour sécurisé biométrique aux ressortissants d'Etats tiers membres de la famille de ressortissants de l'UE et de l'AELE vivant en Suisse afin que tous les ressortissants d'Etats non membres de l'UE ou de l'AELE obtiennent un titre de séjour biométrique, quelle que soit leur situation familiale.

Le rapport explicatif précise que le titre de séjour biométrique délivré aux ressortissants d'Etats tiers membres de la famille de ressortissants de l'UE et de l'AELE portera la mention "membre de la famille d'un citoyen UE/AELE". Nous estimons en revanche que la mention "membre de la famille" sans autre précision pour les ressortissants d'Etats tiers membres de la famille d'un citoyen suisse devrait être modifiée en "membre de la famille d'un citoyen suisse" par souci de précision et d'égalité.

Nous vous prions de croire, Mesdames, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 17 juin 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND